

**N° OJ : 135****Projet d'Arrêté - Conseil du 05/09/2022****Objet :** Tourisme.- Annulation subside spécifique.- Asbl "Flores" : 5.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions ;

Considérant l'annulation par l'asbl "Flores" de l'événement pour la mise en place d'un parcours musical et culturel à la découverte des statues bruxelloises et ainsi que de sa demande de subside;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Supprimer le subside de 5.000,00 EUR inscrit à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2022 au profit de l'asbl "Flores" pour la mise en place d'un parcours musical et culturel à la découverte des statues bruxelloises et libérer les crédits.

Annexes :